

SPRAY RÉPULSIF MOUSTIQUES

EFFET RÉPULSIF IMMÉDIAT

USAGE INTÉRIEUR

Présentation

En cas d'infestation de moustiques, le **DIGRAIN SPRAY RÉPULSIF MOUSTIQUES** est idéal pour protéger les surfaces textiles telles que moustiquaires, canapés, rideaux, vêtements, matelas, sommiers... Le produit peut également être utilisé après traitement insecticide pour prévenir une réinfestation.

Usage intérieur.
Le produit ne laisse pas de traces sur les supports.

Composition

Ethyl butylacetylaminopropionate (CAS 52304-36-6) : 25 g/kg
Géraniol (CAS 106-24-1) : 0.09 g/kg
Usage : biocide TP19

Points forts

- Solution complémentaire aux traitements insecticides.
- Effet répulsif immédiat.
- Effet rémanent de 1 semaine.
- Produit inodore.
- Facile à appliquer.



La certification internationale « Air Label Score » garantit la meilleure information sur les émissions des produits dans l'air. Les produits obtenant la note **A+** ont de très faibles émissions dans l'air intérieur. Toutes les valeurs limites de plus de 125 standards internationaux sont respectées à 100%.

Mode d'emploi

Agiter avant utilisation.
Vaporiser le produit à une distance de 20 cm. Vaporiser à raison de **50 ml de produit par m²**, soit 130 ml pour un matelas ou 50ml pour un bas de pantalon.
Laisser sécher et aérer la pièce avant de réoccuper les lieux.

Le produit agit immédiatement dès application et reste actif une semaine.



**SOLUTION
COMPLÉMENTAIRE
AUX TRAITEMENTS
INSECTICIDES**



Référence et conditionnement

Réf. I8166 - Flacon spray de 500 ml - Carton de 12 unités

Précautions d'utilisation

TP19 - Utiliser les répulsifs avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr
Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

Élimination

Ne pas réutiliser l'emballage. Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale en vigueur (Grand public : en déchetterie - Professionnels : via une filière de collecte des produits dangereux).
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.